

# Procès-verbal de la séance de Conseil Municipal réuni en session publique ordinaire

**Le 10 octobre 2023 à 18 heures 00**

**Sous la présidence de Monsieur PISSELOUP Jean, Maire**

---

**Etaient présents : Mmes BARNAY, MARTIN, LOYRE et ZBROZINSKI  
Messieurs BEUCARNOT, JOLY, TESTARD, LAMOUR et CHEVALIER**

**Etaient absents : Messieurs RICHARD et BRIET , Madame LOYRE ( pouvoir à M.  
CHEVALIER)**

**Après avoir procédé à l'appel des conseillers et constaté la validité de la séance, Monsieur le Maire ouvre la séance et demande la désignation du secrétaire de séance**

**Madame BARNAY est désignée secrétaire de cette séance**

---

## **VALIDATION DU PROCES-VERBAL de la dernière séance**

**Monsieur le Maire : Avez-vous des observations sur le PV de la dernière réunion du conseil municipal ?**

Pas de remarques ;

Signature du procès-verbal par Monsieur le Maire et par le secrétaire de séance

Le Maire fait un préambule pour faire le point sur la rentrée scolaire.

Les effectifs sont de 18 enfants en maternelle et 58 en primaire soit 76 élèves.

Plusieurs demandes de dérogations pour scolariser des enfants au Creusot ont été faites. Le Maire rappelle que les inscriptions dans des écoles extérieures mettent en péril l'avenir des classes à St-Symphorien de Marmagne et par ailleurs engendrent des frais de scolarité pour la Commune.

Toute demande est donc systématiquement étudiée individuellement notamment s'il s'agit d'échanges avec les communes voisines avec lesquelles nous ne pratiquons pas de facturations. Des enfants des hameaux éloignés vont à Montcenis, Marmagne ou Broye. Cette année nous avons 10 enfants de St-Symphorien scolarisés dans ces communes, par contre 8 familles ont demandé une dérogation pour scolariser leurs enfants dans nos écoles.

Deuxième point : la transition énergétique

Loi du 11 mars 2023. Les communes vont être sollicitées pour des projets de photovoltaïsme/agrivoltaïsme/éoliens mais les ZADER seront soumises pour avis aux conseils municipaux.

Par ailleurs, l'artificialisation des sols prévoit une consommation des sols restreinte pour protéger l'environnement.

Le Maire soumet aux conseil municipal quelques propositions de projets pour la transition énergétique dans notre commune :

- Passage de l'éclairage public en LED par secteur ( des aides du SYDESL sont à demander)
- Installation de panneaux photovoltaïques sur bâtiments communaux : local technique et salle des fêtes
- Ecoles : inscription faite à un programme de rénovation des établissements scolaires lancé par le Gouvernement.

Pierre JOLY : faudra t'il changer les supports d'éclairage public pour le passage en LED ? étude à faire avec le SYDESL

Michel CHEVALIER : si les panneaux photovoltaïque produisent suffisamment, peut-on faire un partage avec les bâtiments voisins ? Si les propriétaires voisins sont intéressés, ce sera à étudier.

Pierre JOLY : Voir si le toit de la garderie peut aussi être équipé car bien orienté

## **DELIBERATIONS**

### **1/ Créance HUBERT : jugement du tribunal**

Décision rendue par le Tribunal de Commerce de Chalon-sur-Saône en date du 22/06/2023 concernant la liquidation judiciaire de HUBERT Olivier, ancien exploitant de la boulangerie.

Le Tribunal a conclu que par insuffisance d'actif, les opérations sont terminées et qu'il y a lieu de procéder aux informations et publicités prévues par les textes en vigueur, de faire application des dispositions de l'article L643-9 du Code de Commerce.

Par conséquent, les loyers restant dus par Monsieur HUBERT à hauteur de 2880 euros ne pourront pas être réglés par la liquidation et il y a lieu de les annuler comptablement.

Le conseil municipal ne peut qu'acter cette décision, votée à l'unanimité.

Le Maire fait remarquer qu'il faudra prévoir au prochain budget l'annulation des loyers impayés par BIGUENET car la procédure engagée pour liquider est identique et dans un délai de 2 ans le tribunal va statuer.

### **2/ Subvention au Maroc**

Le conseil municipal est amené à se prononcer sur le versement ou pas d'une aide aux sinistrés du Maroc via le fonds d'aide FACECO. Le conseil municipal à l'unanimité décide de ne pas procéder à un versement dans l'immédiat.

### **3/ Subvention Creusot Vélo Sport**

Le Maire fait part au conseil municipal de la demande formulée par Creusot Vélo Sport pour une aide financière municipale dans le cadre des frais engagés pour l'organisation de la Course Contre la Brume 2023. Après avoir fait le bilan financier avec les organisateurs, la somme de 200 euros serait nécessaire pour couvrir les frais afférents notamment aux services de secours et remises de prix.

Le conseil municipal accepte ce versement comme chaque année. Votée à l'unanimité .

Le Maire souligne que cette année il y a eu 120 participants à cette course.

#### **4/ Subvention CFA ST-Marcel**

Le Maire fait part au conseil municipal de la demande formulée par le Centre de Formation d'Apprentis de Saône-et-Loire site St-Marcel pour l'octroi d'une subvention dont l'objet est la participation aux frais pour fournitures scolaires.

Pour l'année scolaire 2023/2024 un enfant est scolarisé dans cet établissement.

Monsieur CHEVALIER souligne que le versement à des établissements équivalents est habituellement de 50 euros.

Le Conseil Municipal décide d'octroyer la somme de 50 euros à cet établissement, à l'unanimité.

#### **5/ Projet de lotissement : délibération ajournée**

Le Maire explique brièvement le projet proposé par la CUCM, qui prend en charge le dossier. Des grandes lignes sont tracées mais le projet sera mieux défini avant la fin d'année.

#### **6/ Fin de location du pré ZA Les Trémois**

Le Maire fait part de la délibération du conseil municipal en date du 05 septembre 1997 par laquelle le terrain cadastré AC 24 « ZA Les Trémois » a été loué à monsieur et madame REAUX à titre précaire. La location était reconduite tacitement et le conseil municipal pouvait reprendre à tout moment et sans indemnité ladite parcelle.

Madame REAUX a fait part à Monsieur le Maire de son souhait de mettre fin à cette mise à disposition à la fin de la période locative 2023, soit au 11 novembre 2023.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal d'acter cette fin de location et de ne pas le remettre en location pour l'instant, ce terrain étant utilisé par plusieurs associations pour des activités en plein air.

Le conseil municipal à l'unanimité décide de le conserver et de l'aménager pour des activités.

Une enquête sur les besoins sera faite auprès des associations.

#### **7/ Tarif repas cantine**

Bien que la gestion du service de restauration ait été confiée à l'Association, l'article R531-52 du Code de l'Éducation, prévoit que le Conseil Municipal est chargé de fixer les tarifs des repas.

L'association de cantine scolaire a fait son bilan et le prix facturé par le prestataire a beaucoup augmenté ( 3.11 € en 2011, 3.33 € en 2022 et 3.60€ en 2023) .

Il devient nécessaire financièrement de répercuter une légère hausse sur le prix facturé aux familles. Le prix du repas serait de 4 euros au lieu de 3.90 à compter du 01.10.2023.

Le Maire soumet au conseil municipal les tarifs à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2023 : 4.00 Euros et le conseil municipal acte ce nouveau tarif à l'unanimité.

#### **8/ BOULANGERIE :**

Préambule : réouverture prévue le 24 OCTOBRE 2023

Remarques des conseillers : qu'en sera-t-il du point de vente de pain au Proximarché ? approvisionnement avec les boulangers ?

Les repreneurs n'ont pas pu démarrer l'activité dans les dates initialement prévues en raison de délai administratif plus long et des soucis de remise en état des locaux et du matériel.

L'activité ne reprend qu'au 24 octobre 2023 et deux mois de gratuité de loyers ne sont plus en cohérence avec le démarrage du commerce.

Le Maire propose d'attendre la reprise de l'activité pour facturer les loyers sinon la commune risque de devoir faire des annulations pour impayés ultérieurement. Voté à l'unanimité.

## QUESTIONS DIVERSES

- Contrat- entretien des chaudières : Le Maire a sollicité un chauffagiste de la commune qui vient de s'installer mais celui-ci n'a pas donné de nouvelles malgré plusieurs relances. Un contrat a donc été signé avec l'entreprise qui avait en charge l'entretien ces dernières années.
- Travaux en cours :
- Extension réseau eau à l'Usine : Pierre BEUCARNOT fait part de son mécontentement sur la réalisation des travaux qui lui semblent mal réalisés au niveau de la chaussée. Le Maire explique que la reprise de la voie n'est pas terminée.
- Branchement eau et électricité à Martigny : accotements à refaire
- Revêtement trottoirs Route du Morvan : la prolongation jusqu'à la Route de Martigny se fera plus tard. Il devient nécessaire d'améliorer l'entrée du village à hauteur de l'entreprise JB Meca. Le Maire demande l'avis du conseil municipal pour mettre de la végétation : il est décidé de semer de la jachère fleurie dans un premier temps et voir le rendu.
- Réseaux endommagés : il est constaté régulièrement des poteaux cassés, des câbles arrachés et personne ne signale en Mairie pour qu'une demande d'intervention soit faite. Nous ne sommes pas gestionnaires des réseaux électriques et téléphones mais nous pouvons signaler les dommages par une plateforme. Les délais d'interventions ne dépendent pas de la Mairie donc il est important de les signaler très vite !

Monsieur le Maire demande si d'autres questions sont à discuter, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20H00.

Le Conseil Municipal donne acte au Maire pour diverses communications prises en séance.

Vu par Nous, Jean PISSELOUP, Maire de la Commune de ST SYMPHORIEN DE MARMAGNE, pour être publié le 21/10/2023 à la porte de la Mairie, conformément aux prescriptions de l'Article 56 de la loi du 5 août 1844.

Fait à St-Symphorien de Marmagne le 12.10.2023

Le Maire,

Jean PISSELOUP

La secrétaire de séance

Béatrice BARNAY



PV séance du 10.10.2023